



Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 23	Séance du 23 mai 2022
Date de la convocation : 17 mai 2022	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN (à partir de la délibération Delib20220602), M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD (à partir de la délibération Delib20220603), Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Fabienne MOREL
Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI (pour la délibération delib20220601)
M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Jérôme PIERRE à M. Pierre JUNQUA.

Absent excusé :

M. Damien GUINEHEUX.

Secrétaire :

M. Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Informations diverses

- *Utilisation des fonds versés au FACECO en faveur de l'Ukraine*
- *Guide relatif à la formation des élus locaux*
- *Lettre aux élus de Joël BRUNEAU*
- *Flyers culturels pour Les Beaux Jours et la Fête de la Musique.*

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 avril 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable

Mme LEVILLAIN donne lecture du compte rendu de la réunion du 31 mars 2022, qui fait état des sujets suivants :

Semaine du Développement Durable

Les membres de la Commission Environnement et Développement Durable prennent connaissance du flyer qui va être diffusé pour la Semaine du Développement Durable et de l'organisation de l'après-midi développement durable.

Capitale de la Biodiversité

M. LIZORET informe ses collègues de la présélection du dossier de Cormelles le Royal dans le cadre de ce concours national ayant pour thème « Paysages et biodiversité ». Sur les 60 collectivités ayant candidatées, 14 dossiers ont été présélectionnés. Un jury de scientifiques sera présent le 20 mai à Cormelles le Royal pour visiter la commune et voir concrètement les actions mises en place pour favoriser la biodiversité.

Schéma Développement Durable – Volet externe

Fiche n°24 : Mettre en œuvre une charte Développement Durable pour la bonne utilisation des locaux.

Le travail réalisé par la commission sur cette fiche s'articule autour de trois axes :

- L'utilisation éco-responsable des locaux par les associations, avec la réalisation d'une charte qui sera signée par les associations qui souhaitent s'engager dans la démarche.
- La proposition aux associations de mener des « actions vertes » lors de l'organisation de leurs événements.
- La reconnaissance de la démarche engagée par ces associations.

Les membres de la commission souhaitent rencontrer la commission de la vie associative pour pouvoir échanger ensemble sur cette thématique lors d'une commission mixte avant la fin de l'année scolaire.

Une rencontre sera ensuite proposée aux associations intéressées au 4^{ème} trimestre de cette année.

Atlas de la Biodiversité Communale

M. LIZORET propose aux membres de la commission d'examiner les préconisations inscrites lors du bilan de l'ABC par les partenaires et associations de préservation de la nature pour maintenir et favoriser le développement de la biodiversité.

Ces préconisations s'articulent autour de 3 enjeux :

- Aménagement et gestion adaptés des espaces publics et privés
- L'amélioration des connaissances sur la biodiversité locale
- L'information et la sensibilisation des publics du territoire.

Les préconisations du 1^{er} enjeu ont été examinées.

Les membres de la commission ont constaté que :

- des préconisations sont d'ores et déjà mises en place dans la commune :
 - o Conservation sur place du bois mort dans le bois communal
 - o Favoriser les différentes strates végétales basses au sein du bois (fourrés, arbrisseaux, lierre...)
 - o Développer des milieux aquatiques stagnants : deux mares ont été créées lors de la réalisation de l'ABC : une sur le domaine privé, l'autre sur le domaine public. Une sensibilisation auprès des Cormellois reste à faire pour amplifier la création de mares dans les espaces privés.
 - o Extension des surfaces d'espaces verts herbacés en gestion différenciée : les services des espaces verts de la Commune ont mis en place cette pratique depuis de nombreuses années et l'ont renforcée en cours d'ABC
 - o Mise en place de prairies fleuries sur certains ronds-points de la commune : c'est le cas sur le rond-point de Soliers en périphérie communale.
 - o L'évolution naturelle de friches sur des terrains publics en périphérie de la commune : c'est le cas de l'échangeur.
- d'autres sont déjà programmées dans les services de la Commune
 - o Extension du Bois communal
 - o Renforcement des populations d'espèces ligneuses, locales et mellifères parmi les haies existantes des espaces verts. Les services techniques ont prévu de privilégier les espèces d'arbres locales. Les membres de la commission n'ont pas encore eu la présentation du projet de l'extension du bois communal mais les services techniques ont pris l'attache de structures de préservation de la biodiversité pour l'élaboration de ce projet d'extension.
- d'autres restent à étudier :
 - o Plantation d'une haie bocagère entre le champ cultivé et la liaison douce des Vaudes
 - o Mise en place d'une politique de développement de nichoirs et abris pour la faune. Ce sera à étudier dans le cadre du programme Territoires Engagés pour la Nature dans lequel la commune s'est inscrite.
 - o Création d'un espace de jardins partagés dans le quartier des Drakkars.
 - o Mise en place d'une politique encourageant la plantation de haies d'essences locales et mellifères au sein des espaces privés (subvention, sensibilisation...). Pour cette préconisation, les membres de la commission sont réservés : s'ils sont d'accord pour sensibiliser la population pour la plantation d'espèces locales pour les haies par exemple, via un article dans le journal municipal, ils ne souhaitent pas qu'une participation communale soit donnée pour l'aménagement d'espaces privés.

Les membres de la commission examineront les préconisations des deux autres enjeux lors de la prochaine commission.

Compte rendu de la commission de l'enfance et de la jeunesse

M. ANDRE donne lecture du compte rendu de la réunion du 7 avril 2022, qui fait état des sujets suivants :

Relais Petite Enfance : déménagement et actualités

Déménagement du Relais Petite Enfance

Les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) sont actuellement situés dans une alvéole du bâtiment accueillant l'école de la Vallée. En prévision des travaux prévus à l'école, le RPE sera déplacé au sein des locaux situés Place des Drakkars (ancienne crèche). Dans ce bâtiment, trois espaces seront mis à la disposition du RPE : une salle dédiée à l'accueil des ateliers d'éveil, avec accès direct à un espace extérieur ; un bureau pour l'animatrice du RPE, permettant de recevoir les rendez-vous ; un espace de stockage, rangement.

Un travail important de rénovation des locaux a été engagé par les services techniques, rendant ces espaces accueillant et lumineux. Le déménagement est prévu pour mi-juin, et une inauguration portes ouvertes sera organisée au mois de septembre pour permettre à toutes et tous de découvrir ces locaux.

A ce jour, l'implantation du RPE sur ce site est temporaire (15 mois de travaux prévus à l'école de la Vallée).

Bilan d'activités du Relais Petite Enfance

Le Relais petite Enfance a pour mission d'informer les familles et les professionnels de la petite enfance. Un grand travail a été engagé auprès des parents : le nombre de rendez-vous est en augmentation, ce qui permet de favoriser leur accompagnement en tant que particulier-employeur et d'anticiper les difficultés liées à la contractualisation.

Le RPE a aussi mené un travail important d'accompagnement des parents comme des professionnels autour des évolutions réglementaires liées à la Covid 19.

Le RPE offre aussi un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. De nombreuses réunions à thèmes ont été proposées en 2021 : réunion d'information, temps d'échanges, spectacle-débat, soirée brico... La diversité des formats permet de toucher des assistantes maternelles différentes, d'informer et d'échanger de manière formelle ou informelle. Le manque de temps des assistantes maternelles continue à rendre difficile la mobilisation en soirée, même si l'on constate une bonne fréquentation sur les réunions pour les projets du RPE.

L'accompagnement au départ en formation continue des assistantes maternelles a permis à cinq professionnelles de suivre des formations en présentiel et en distanciel. Les temps collectifs d'ateliers d'éveil sont toujours très bien fréquentés. Ces ateliers sont menés seuls par l'animatrice ou avec des intervenants. Ils sont complétés de spectacles et de sorties, et donnent lieu à de nombreux partenariats (médiathèque, RPE d'autres Communes, etc.)

Bilan de l'expérimentation Local Jeunes (fonctionnement, horaires)

Depuis octobre 2021, le Local Jeunes expérimente une nouvelle organisation pour accroître son attractivité et permettre de développer les soirées au sein de la structure.

Pour rappel, le local jeunes proposait une soirée par semaine (vendredi) en période scolaire de 20h30 à 22h00 et deux soirées par semaine en période de vacances scolaire le mardi et vendredi de 20h30 à 22h00. Ces créneaux ne semblaient plus convenir au public cible du Local Jeunes : les soirées étaient trop courtes pour permettre de « grandes activités » et les jours choisis ne permettaient pas d'accueillir un public assez large. Les vendredis soirs (vacances et hors vacances), les jeunes restent de plus en plus en famille et sont moins disponibles pour venir au Local Jeunes.

La structure a revu son organisation dans le cadre d'une expérimentation, en proposant :

- Des soirées plus longues, de 20h à 23h.
Structuration d'une soirée type :
20h00-20h20 : Accueil des jeunes
20h20-20h30 : explication de la soirée
20h30-22h30 : activité/sortie
22h30-23h00 : retour en mini bus pour les jeunes inscrits et temps d'accueil des familles qui viennent récupérer leurs enfants au sein de la structure
- Une diminution des fréquences au profit de la durée :
Une seule soirée par semaine en période de vacances ; une soirée tous les quinze jours en période scolaire.
- L'organisation de soirée sur d'autres créneaux : le jeudi soir en période de vacances scolaires
- La proposition de ramener les jeunes à leur domicile à l'issue des soirées.

Bilan

Avec un rythme tous les quinze jours, l'équipe a su redynamiser les soirées en cycle scolaire en proposant des sorties et des activités plus longues et attractives ce qui a globalement plu aux jeunes. Exemple de soirées proposées en cycle scolaire : arts créatifs pour le marché de Noël, musiques électroniques, jeux de sociétés qui nécessitent un temps long...

La fréquentation a légèrement augmenté, avec l'accueil de 5 jeunes en moyenne. Le vendredi soir reste un frein pour la venue des jeunes au sein du Local.

Concernant les soirées en période de vacances, l'organisation de soirées le jeudi est une vraie réussite. La qualité des animations et le jour choisi ont permis de réunir en moyenne 13 jeunes sur les différentes soirées proposées.

Exemple de soirées proposées durant les vacances : repas partagé (raclette, pizza), soirée à thème (Halloween, Jeux Olympiques), escape room (jeux d'énigme et de recherche).

L'équipe a pris le soin d'inclure les jeunes dans le choix des soirées.

La mise en place d'un service de transport est une vraie réussite, et lève le frein du retour des jeunes dans la nuit. Il est à noter que l'équipe doit souvent faire plusieurs aller-retour pour ramener les jeunes chez eux, car le mini-bus est de 8 places et que la demande est plus importante.

Une vigilance devra être apportée, car il est constaté que malgré les mails aux familles et les sms adressés aux jeunes, certains ne préviennent pas de leurs venues, ou à l'inverse, annulent en dernière minute sans parfois même prévenir. Cela pose des difficultés notamment les soirs d'organisation de repas (quantité de nourriture, intendance). Un rappel sur le respect et l'engagement devra être réalisé.

La communication sur les soirées pourrait aussi être accentuée sur les différents supports de la ville.

Au regard du bilan globalement positif, il est proposé d'inscrire cette nouvelle organisation du local jeunes dans la durée. Une réflexion pour identifier un autre soir d'ouverture que le vendredi en période scolaire pourra être menée.

Questions diverses

Accueil de jeunes en service civique

Dans le cadre de l'appel à projet animé par le Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Commune accueille deux personnes en service civique. Ces deux jeunes travaillent sur l'éducation artistique et culturelle dans une dimension de continuité éducative : autour d'un projet artistique « art et handicap », ils proposent des activités au sein de l'accueil de loisirs, sur le temps périscolaire dans les écoles, sur du temps de loisirs auprès des familles. Ils sont accompagnés par l'équipe jeunesse.

La commission remercie les équipes de leur engagement dans le cadre de cette initiative nouvelle.

Madame Claude FRÉMIN arrive en séance. Le nombre de votants est toujours de 23.

Delib20220602

OBJET : Ambition et Dynamique nouvelle

Les évolutions multiples et récentes ont conduit Monsieur le Maire à engager une réflexion en profondeur sur le devenir de la commune de Cormelles le Royal, son positionnement dans la société et le rôle qu'elle doit tenir.

En effet,

A l'aune des différentes mesures institutionnelles qui ont bouleversé les compétences communales avec, en tout premier lieu, le transfert de certains services au sein de la Communauté Urbaine Caen la mer,

A l'aune des mesures budgétaires et fiscales nationales, qui ont conduit à une baisse importante de recettes pour la Commune,

A l'aune d'une modification de la société qui a vu apparaître des exigences nouvelles,

Qui plus est,

Compte tenu que les efforts de rationalisation des dépenses communales, engagés depuis 2009, ont permis de retarder l'échéance mais sont arrivés au terme des effets qu'ils peuvent produire,

Compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus municipaux et de nouvelles ambitions pour le développement de la commune, que l'on peut deviner au travers des actions politiques dessinées au sein du projet Culturel Cormellois, du Projet Associatif Local, du Schéma Directeur de Développement Durable, du projet Educatif Local, de la Politique Sociale Cormelloise ou encore du programme politique sur lequel a été élue la majorité municipale;

Il était nécessaire de partager au sein d'un groupe de réflexion, la vision de la commune de demain. Il ne s'agissait pas de reprogrammer de nouvelles actions, mais de discuter autour des actions envisagées pour comprendre l'intention politique et mesurer le degré de priorité de ces actions. L'Ambition et la Dynamique Nouvelle (ADN) de Cormelles le Royal a pour vocation d'être la synthèse de cette réflexion, de refléter ce qu'est l'ADN cormellois avec pour leitmotiv le slogan communal de l'année 2022, à savoir *à la reconquête du vivre ensemble*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet Ambition et Dynamique Nouvelle de Cormelles le Royal, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Compte rendu de la commission de la culture

Mme LEVILLAIN donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 mars 2022, qui fait notamment état des sujets suivants :

Programmation de la saison culturelle 2022-2023

Dans la continuité de la première saison « Cormelles Culturelle », il est proposé de travailler sur une nouvelle programmation annuelle liant :

- *Spectacles et expositions organisés par la Commune (dont ceux de la médiathèque)*
- *Accueil de spectacles partenaires*
- *Sorties dans les établissements culturels situés sur la Communauté Urbaine.*

La Commune axera sa programmation autour de propositions dans l'espace public (ouverture de saison, exposition en plein air, visite patrimoniale, temps fort des Beaux Jours) et l'organisation de soirées avec des formes courtes sous forme d'apéro-spectacles. La dimension festive et la recherche de proximité seront privilégiés. Des ateliers de pratiques artistiques seront aussi proposés (arts plastiques avec le local jeunes, stage thématique).

La médiathèque accueillera la remise du prix Facile à lire, proposera une rencontre avec un auteur, portera un temps fort avec l'association Bib Gang autour des couleurs intitulé « Colorissimo ».

Grâce aux différents partenaires, la programmation pourra s'enrichir d'un mini-concert de l'Orchestre de Caen, d'une petite scène de la Comédie de Caen et de projets portés par les associations cormelloises. Différentes options sont encore à l'étude.

Enfin, les partenariats avec le Sablier et la Comédie de Caen seront reconduits, afin de continuer à pouvoir proposer aux habitants des sorties à un tarif privilégié. Il est proposé de solliciter aussi d'autres structures pour voir comment de nouveaux partenariats peuvent se tisser (Théâtre de la Renaissance, Orchestre de Normandie).

Afin d'inscrire la programmation culturelle dans le temps et de permettre aux habitants de trouver leurs habitudes, il est proposé à nouveau cette année un programme annuel. Mais nous avons constaté sur cette première édition de nombreuses inscriptions en début de saison, puis un certain tarissement. Pour 2023-2024, il est proposé de réfléchir à une programmation découpée en deux semestres afin de relancer l'attention des habitants après les fêtes de Noël.

Les Beaux Jours : point d'étape

La programmation des « Beaux Jours » est finalisée, et la communication sera lancée la semaine du 16 mai.

Vendredi 3 juin, 19h30 - Place du Commerce - Gratuit

Mow Down : Formé de quatre jeunes Caennais, Mow Down est un groupe de rock aux multiples influences : britpop, grunge, psychédéisme, punk.

Ateliers jeux : L'association cormelloise Faim d'Jeux vous invitera à découvrir différents jeux de société. Il y en aura pour tous les âges, et pour tous les goûts !

Restauration sur place et buvette avec les commerçants de la place du Commerce.

Vendredi 10 juin, 19h30 – Clairière du Bois - Gratuit

Cinéma plein air – Le Roi Lion : en 2019, le réalisateur Jon Favreau revisite le célèbre film d'animation de 1994, en proposant un film tourné en stop-motion.

Ateliers sérigraphie : l'Encrage propose de sérigraphier en direct des textiles avec un motif inspiré des « Beaux Jours ». Amenez vos T-Shirt, sacs ou taies d'oreiller... pour les transformer en un objet unique !

Maquillage avec Les P'tites Goules : une maquilleuse transformera enfants et plus grands en créatures féeriques grâce à sa technique et son imaginaire...

Grands jeux et peinture à l'aveugle : les jeunes du Local Jeunes animeront un stand de jeux ! En parallèle, Kenza et Eliott, deux jeunes en service civique au sein de l'équipe jeunesse proposeront un atelier de peinture à l'aveugle, pour sensibiliser à l'art et au handicap.

Restauration sur place et buvette avec le Food truck de Nicolas Crêpes.

Vendredi 17 juin, dès 18h30 – Vallée du coin de terre, à proximité de la place du Champ de Foire - Gratuit

Musiques et danses de l'école de la Vallée, de l'école des Verts Prés et du SIVOM des Trois Vallées : les élèves présenteront leur spectacle autour des musiques et danses traditionnelles.

Spectacle Le Magnifique bon à rien – Cie Chicken Street : Le Bon, la Brute et le Truand de Sergio Leone devient un spectacle de bric et de broc hors du commun ! Serge Badot reconstitue les scènes cultes, les seconds rôles et les personnages principaux du mythique film de 1966, grâce à des palettes, des caisses en bois et des ballons de baudruche. Spectacle d'arts de la rue proposé dans le cadre d'un partenariat avec Eclats de Rue.

Restauration sur place et buvette avec l'APE des écoles de la Vallée et des Verts Prés.

Vendredi 24 juin, 19h30 – Jardin à l'arrière du Presse-purée, Espace Jean Mantelet, Cormelles le Royal – Gratuit

Concert pop Flegme : Projet solo d'Enguerrand Cleron, Flegme propose des mélodies accrocheuses, alliant la brutalité du rock et la délicatesse de la pop, amplifiée par la puissance de l'électro. Après l'avoir rencontré début octobre lors d'une rencontre apéro-concert, les Cormellois pourront découvrir, quelques mois après, comme son projet a grandi.

After électro Tolvy : en seconde partie de soirée, vous pourrez découvrir Tolvy, qui du haut de ses 19 ans, est la nouvelle espoir française de la musique électronique.

Restauration sur place et buvette proposées par le restaurant le Presse-Purée.

Monsieur Francis MÉNARD arrive en séance. Le nombre de votants est désormais de 24.

Delib20220603

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal

Sur proposition de la commission de la solidarité, des comités de jumelage et des relations seniors,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 950 euros à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal.
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20220604

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Suite au décès accidentel des parents de Madame Aude LE CAM, conseillère municipale,

Dans le respect de la volonté de la famille de préférer des dons au profit de la recherche contre le cancer plutôt que des fleurs pour leur rendre hommage,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros à la Ligue contre le cancer
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20220605

OBJET : Signature d'une convention avec la FREDON dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques

Les frelons asiatiques sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances, tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelons asiatiques créent le plus de dégâts.

En effet, l'élevage des nymphes nécessite beaucoup de protéines et les frelons asiatiques les trouvent en capturant massivement les abeilles autour des ruches ainsi que beaucoup d'autres insectes sur les lieux de butinage. Ils s'attaquent également aux poissons sur les marchés de plein air.

Les risques sur la santé humaine sont essentiellement liés à la constitution de colonies dépassant plusieurs milliers d'individus à proximité des lieux fréquentés.

Aussi, dans le but de limiter ces nuisances et dégâts apicoles et de santé et sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados.

Conformément à la décision du comité de pilotage départemental du 11 janvier 2022 et à l'arrêté préfectoral de lutte collective du 7 février 2022, la FREDON Normandie est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention portant sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de frelon asiatique dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados :

- actions de sensibilisation, information et prévention
- actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- gestion de destruction de nids de frelons asiatiques.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Delib20220606

OBJET : Adhésion à l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen

Afin de désengorger le périphérique Sud de Caen du trafic de transit, un contournement a été engagé avec deux barreaux routiers déjà réalisés. Cependant, il manque 8,5 kilomètres pour finaliser ce contournement, d'autant plus nécessaire que le viaduc de Calix connaîtra des travaux, qu'un pôle logistique au Sud de Caen se développe, que des actions sont engagées pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes doux et enfin que l'attractivité économique des territoires dépend de la facilité et du temps d'accès à Caen.

Afin de promouvoir et de favoriser par tout moyen auprès des pouvoirs publics, la réalisation effective de la finalisation du contournement Sud de Caen, il est proposé la création d'une association. Ses moyens d'action reposeront sur toute action de communication, de médiatisation, de lobbying visant à interpeller les responsables politiques et administratifs sur la nécessité de ce contournement et la création d'un barreau routier.

Cette association sera constituée de deux collèges :

- ✓ un collège A composé de membres actifs, représentant des collectivités locales élues au sein de leur assemblée délibérante respective ; il représentera 60 % des voix – 6 voix.
- ✓ un collège B composé de membres sympathisants (entreprises, chambres consulaires, autres organisations professionnelles, élus non désignés par délibération, parlementaires, associations personne physique...) ; il représentera 40 % des voix – 4 voix.

Quant au conseil d'administration (élu au sein de l'AG de l'association), il sera composé de 10 membres répartis en 6 membres du collège A et 4 membres du collège B.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ d'adhérer à cette association
- ✓ de désigner un membre du conseil pour siéger à l'assemblée générale.

Le conseil municipal,

Vu les principes de libre association inscrits dans la Constitution, y compris pour les collectivités territoriales,

Vu l'article 2122-33 du CGCT,

Vu les projets de statuts de l'association (Loi 1901) pour la finalisation du contournement Sud de Caen,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de participer à cette action compte tenu des difficultés actuelles et des enjeux en termes économique et de mobilité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les statuts de l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen
- décide d'adhérer à cette association
- désigne Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, ou son représentant, pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile, relatif à ce dossier.

Delib20220607

OBJET : Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par le groupe CHATEL, relative à une demande de construction d'une nouvelle cellule de stockage (cellule 4), de régularisation de la situation administrative de l'extension de la cellule de stockage 3 et destruction d'une cellule existante de la société LETNA

Une consultation du public est ouverte du lundi 2 mai 2022 au lundi 30 mai 2022 inclus sur la demande d'enregistrement du groupe CHATEL.

Par arrêté préfectoral du 28 mars 2022, les conseils municipaux des Communes de Cormelles le Royal, Grentheville, Caen, Ifs et Mondeville sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le groupe CHATEL, relative à une demande de construction d'une nouvelle cellule de stockage (cellule 4), de régularisation de la situation administrative de l'extension de la cellule de stockage 3 et destruction d'une cellule existante de la société LETNA.

Delib20220608

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020, il a :

Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
AF DISTRIBUTION	FRUITS A LA RECRE CYCLE 5 ECOLES DE CORMELLES	21/04/2022	800,00 €
	GOUTERS GARDERIE DES DRAKKARS	13/05/2022	200,00 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE	12/05/2022	250,00 €
Total AF DISTRIBUTION			1 250,00 €

ANF14 ANTIFRELONS 14	DERATISATION RUE DES ACACIAS	25/04/2022	328,20 €
	DERATISATION SUR VP ET PARTICULIERS	04/04/2022	716,40 €
	DERATISATION SUR VP POSE DE 20 STATIONS CORAL AVEC APPATS ALLEE DES MELIERS	09/05/2022	300,00 €
Total ANF14 ANTIFRELONS 14			1 344,60 €
AUPINEL	DIVERS PEINTURES POUR RENOVATION JEUX COMMUNES	13/05/2022	1 020,79 €
	DIVERS PRODUITS DE PEINTURES DRAKKARS	31/03/2022	1 375,57 €
Total AUPINEL			2 396,36 €
DURAND LOCATION	LOCATION 3 GRANDS STANDS (8*15)(3*12)(6*6) AVEC SCENE PARQUETE VILLAGE D'EUROPE RPE fête en famille	21/03/2022	3 319,44 €
Total DURAND LOCATION			3 319,44 €
L RENAULT ETANCHEITE	TRAVAUX DE NETTOYAGE TERRASSES	13/05/2022	9 352,20 €
Total L RENAULT ETANCHEITE			9 352,20 €
LEGALLAIS BOUCHARD	10 ANGLISOL ALV ET 1 ANTI PINCE DOIGT POUR BATIMENT RPE ANCIENNEMENT CRECHE	12/04/2022	2 027,95 €
	DIVERS VIS ATELIERS N° 22323330	25/04/2022	163,99 €
	DIVERS VIS AUTOP A2 TCTX	03/05/2022	1 083,79 €
	FESTIVITES N° 22387012		
Total LEGALLAIS BOUCHARD			3 275,73 €
LES SALTIMBRES COMPAGNIE	MANEGE A SIX BYCLETTE 26/06/2022 FETE EN FAMILLE	21/03/2022	1 595,90 €
Total LES SALTIMBRES COMPAGNIE			1 595,90 €
LYRECO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	09/05/2022	1 118,26 €
Total LYRECO			1 118,26 €
RT ARROSAGE	POSE D'UNE INSTALLATION ARROSAGE POUR 10 POTS DANS PATIOS MEDIATHEQUE	25/03/2022	1 020,00 €
Total RT ARROSAGE			1 020,00 €
SA PLG	DIVERS PRODUITS ENTRETIEN ATELIERS	03/05/2022	3 073,09 €
Total SA PLG			3 073,09 €
SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO	2 CLIENTS LEGERS HP T540 + 1 ECRAN 23" ilyama full hd	21/04/2022	1 437,41 €
	2 VIDEOPROJECTEURS BENQ-MX855TST AVEC INSTALLATION PRIMAIRE VALLEE	28/03/2022	3 864,00 €
	CONVERTISSEUR ACTIF HDMI VERS VGA	28/03/2022	304,92 €
Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO			5 606,33 €
SARL IGC	REDACTION PIECES ADMINISTRATIVES POUR DCE RENOVATION ECOLE DE LA VALLEE	02/05/2022	1 908,00 €
Total SARL IGC			1 908,00 €

SARL PEINTURES ANDRE	DIVERS FOURNITURES DE PEINTURE ATELIERS	03/05/2022	3 478,74 €
Total SARL PEINTURES ANDRE			3 478,74 €
SAS GDO ASSISTANCE	DEPANNAGE BUS ATELIERS	13/05/2022	1 020,00 €
Total SAS GDO ASSISTANCE			1 020,00 €
SAS LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	DIVERS PRODUITS DE TRACAGE STADE	31/03/2022	1 793,11 €
Total SAS LA CELTIQUE INDUSTRIELLE			1 793,11 €
SAS MASSELIN ENERGIE	DIVERS TUBE D'ACIER ATELIERS	03/05/2022	1 140,96 €
Total SAS MASSELIN ENERGIE			1 140,96 €
SAUR FRANCE	BRANCHEMENT AEP LOCAL ASSOCIATIF IMPASSE DU PAVILLON	26/04/2022	4 787,03 €
Total SAUR FRANCE			4 787,03 €
SAVOIR PLUS (SADEL)	FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS	05/05/2022	600,64 €
		27/04/2022	2 068,56 €
		28/04/2022	937,87 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	11/05/2022	447,27 €
Total SAVOIR PLUS (SADEL)			4 054,34 €
TRIPTYK	LOCATION SONO ENCEINTE ... CONCERT POP FLEGME 24/06/2022	12/05/2022	1 199,76 €
	LOCATION SONO ENCEINTE ... CONCERT ROCK MOW DOWN 03/06/2022	12/05/2022	1 380,66 €
Total TRIPTYK			2 580,42 €
VIRIA LES COMB DE NDIE	MISE EN PLACE DE 2 BOUTONS POUSSOIRS HDS	13/05/2022	1 799,86 €
	REPLACEMENT DES 3 THERMOCOUPLES DES STYX VESTIAIRES STADE	03/05/2022	252,88 €
	REPLACEMENT DU THERMOSTAT AVEC BULBES HDS	13/05/2022	309,20 €
Total VIRIA LES COMB DE NDIE			2 361,94 €

Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré une concession de 50 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Annexe de la délibération Delib20220802
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 30 juin 2022

Le Maire,
Jean-Marie GUILLEMIN

